

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE *****</p> <p>Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE ***</p> <p>Canton de MODANE</p>	<p>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Commune de FOURNEAUX</p>	<p>SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2024</p> <p><i>L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.</i></p> <p><i>Étaient présents : Claude MEILLE, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.</i></p> <p><i>Absents excusés : Jean-Claude BLAIX, Florian DUCROT.</i></p> <p><i>Procurations : Kelly BERTRAND donne procuration à Samuel FADDA.</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Patou ROBIN.</i></p>
<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p><i>En exercice : 15</i></p> <p><i>Présents : 12</i></p> <p><i>Votants : 13</i></p> <p><i>Quorum : atteint</i></p>	
<p><i>Date de la convocation : 11/03/2024</i></p>	

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 5 février 2024, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

I – PERSONNEL COMMUNAL

- *Emplois saisonniers*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter trois agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier/temporaire d'activité pour des durées respectives de 6 et 1 mois.

- *Emplois étudiants été 2024*

Après avoir pris connaissance de la liste des jeunes étudiants susceptibles de travailler pour la Commune durant l'été, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer 8 postes d'adjoints techniques destinés aux étudiants de 16 à 18 ans, pour une durée de 15 jours chacun dans la période comprise entre le 8 juillet 2024 et le 30 août 2024 et fixe leur rémunération par référence au 1^{er} échelon du grade des adjoints techniques.

- *Création/suppression de postes - Modification du tableau des emplois suite à des changements de grades*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité, titulaire du grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe réunit les conditions pour être promu au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, modifie le tableau des emplois communaux par la suppression d'un poste à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité, titulaire du grade d'adjoint technique territorial réunit les conditions pour être promu au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, modifie le tableau des emplois communaux par la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial et la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

II – CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE ET TELT – RD 215 - FAST

Monsieur le Maire rappelle le marché de travaux de requalification et sécurisation de la RD 215. Il présente le projet de convention entre TELT et la Commune. Cette convention fixe les conditions de participation de TELT, dans le cadre de la « Démarche Grand Chantier » au titre des crédits alloués au FAST, pour le financement des travaux de requalification et sécurisation de la RD 215. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec TELT.

III – CONVENTION RELATIVE A L'INSCRIPTION DE CHEMINS PRIVÉS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET RANDONNÉE EN FORET DOMANIALE

Monsieur le Maire rappelle que les Départements ont la charge d'établir sur leur territoire un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), comme le prévoit l'article L. 361-1 du code de l'environnement. En Savoie, le PDIPR a été instauré par délibération du 07 mai 2002. Celui-ci a successivement été mis à jour, la dernière révision adoptée par l'assemblée départementale date du 21 octobre 2016.

Ce plan vise tout d'abord à garantir la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée ainsi que le balisage et l'entretien des sentiers. Il permet également de protéger le « patrimoine sentier » et de favoriser la découverte touristique au travers de la pratique de la randonnée. Afin de répondre à ces objectifs, les itinéraires peuvent emprunter des sentiers privés. Il s'agit alors de mettre en place des conventions de passage par lesquelles les propriétaires autorisent le passage des randonneurs.

L'ONF est chargé de la gestion de la forêt domaniale (L. 221-2 et D. 221-2 du code forestier) et a vocation à favoriser l'accueil du public en forêt tout en cherchant à concilier cette ouverture avec les autres fonctions : économique, environnementale et de protection de la forêt (art. L. 122-10 du code forestier).

Le Département sollicite l'ONF pour inscrire les itinéraires ci-dessous désignés au PDIPR, conformément aux articles L. 122-11 du code forestier et L. 361-1 du code de l'environnement.

L'objet de la présente convention est de préciser les responsabilités et engagements réciproques des parties vis-à-vis des chemins inscrits au PDIPR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention entre l'ONF, le Conseil Départemental de la Savoie, la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise et la Commune de Fourneaux.

IV – VENTE DU LOT A - LE REPLAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le lot A « Le Replat » est disponible à la construction. Le terrain est d'une superficie totale de 689 m² dont 267 m² constructibles.

Il précise que par délibération en date du 11 juin 2019, le prix de vente du terrain a été fixé à 40 € TTC le m².

Il présente au Conseil Municipal la demande d'acquisition du lot A déposée par Madame Cindy Fellmann et Monsieur Vincent Lenco en date du 09 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de céder à Madame Cindy Fellmann et Monsieur Vincent Lenco, le lot A du lotissement « Le Replat » d'une superficie totale de 689 m² dont 267 m² constructibles, au prix de 40 €/TTC le m² pour un montant total de 27 560€ et autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

V - QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

Monsieur le Maire précise qu'il a assisté ce lundi 18 mars à l'inspection de la Brigade de Modane durant laquelle un bilan des interventions de la gendarmerie a été exposé.

Une discussion s'engage autour de la sécurisation de la RD 215 entre Fourneaux et Modane.

Monsieur le Maire propose de rencontrer les services du Département pour réfléchir à la mise en place d'aménagements de sécurité afin de permettre une réduction de la vitesse.

Patou ROBIN souhaite avoir des informations sur l'avancée des travaux de rénovation du Rocher Fleuri car de nombreux salariés cherchent à se loger dans l'agglomération.

Monsieur le Maire précise qu'il a assisté à une réunion avec les services de la Communauté de Communes et d'ICF (bâtiment la Mandrille) La CCHMV passe commande d'une étude pour connaître la possibilité de mettre en location des appartements vacants le plus rapidement possible et d'envisager l'avenir de ce bâtiment après le chantier.

Claude MEILLE fait le bilan de la visite organisée ce jour avec les élus de la Commune et Arnaud Carboni, chargé de projets Activités de Pleine Nature à la CCHMV, des chemins de Fourneaux. Il est prévu d'améliorer le balisage par l'ajout de pictogrammes sur les panneaux existants.

Une réunion s'est tenue jeudi 8 mars avec la SFTRF pour décider des travaux de remise en état des lieux suite à la déconstruction du viaduc, la fin des travaux est prévue pour septembre 2024.

Patou ROBIN précise qu'elle travaille sur l'organisation de l'événement « Les Nuits des Forêts ». Ce projet permet de mettre valeur nos forêts de manière joyeuse, poétique et sensible.

Travaux en cours :

Les travaux de rénovation de la place de la sécherie vont reprendre fin mars. Pour rappel, les réunions de chantier se dérouleront chaque mercredi sur place à 9h30 dès le 20 mars. Dominique Galerne s'interroge sur le stationnement occasionnel des véhicules sur la place lorsque les travaux seront terminés, Le Maire n'est pas favorable à la réouverture de la place au stationnement une fois les travaux achevés.

La nouvelle salle des archives est terminée, les dossiers sont en cours de transfert. Les archivistes interviendront au deuxième et troisième trimestre 2024. L'aide financière du Département de la Savoie a été accordée à la Commune par arrêté du 29 janvier 2024. Le montant de la subvention s'élève à 18 000€ pour une dépense subventionnable de 30 000€.

Les combles au-dessus de la mairie et dans le bâtiment Constantin Ros vont être isolés dans l'été.

Les marches de la passerelle (côté rue du 11 novembre) vont être rénovées par Loic MARQUES et la rambarde sera remise en état par les agents de la Commune.

Claude MEILLE demande des informations sur l'avancée du projet de maison médicale sur la Commune de Modane, il s'inquiète du départ des infirmières de Fourneaux. Le Maire fera le point avec les élus de Modane sur le sujet et assure qu'aux dernières informations, le cabinet infirmier n'a pas l'intention de déménager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.
Fait à FOURNEAUX, le 19 mars 2024

La secrétaire de séance,
Patou ROBIN



Le Maire,
François CHEMIN

